

**République Française**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

**Extrait du registre des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de communes Sauer  
Pechelbronn**

**Séance du 31/05/2021**

**Date de la convocation:**

25/05/2021

**Date d'affichage:**

25/05/2021

**Nombres de membres:**

Afférents au conseil  
communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

L'an 2021 et le 31 mai et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel dans la salle des fêtes de Durrenbach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

**Elus présents : ISEL Roger**

**Titulaires :** MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth. MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, RUTSCH François, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

**Suppléants – avec délégation de vote :** M. ROMIAN Serge.

**Suppléants – sans délégation de vote :** MM. HEBTING Benoit, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

**Elus excusés - procuration :** M. TRAUTMANN Christian donne procuration à M. ISEL Roger, M. PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à M. WERNERT Stéphane, M. NICASTRO Gérard donne procuration à Mme WEINLING-HAMEL Elisabeth.

**Elu absent :**

**Titulaire :** M. SCHNEIDER Dominique

**Suppléants :** MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, STEPHAN Daniel

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume PETER

**Réf :** 037.2021

**Vote :** A l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 2

**Mention exécutoire :** Oui

**037.2021 : Candidature au dispositif de volontariat territorial en  
administration en vue du recrutement d'un conducteur de chantier.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Considérant les projets de construction et réhabilitation de bâtiments prévus à court terme et pour lesquels la communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage,*

*Considérant le dispositif de volontariat territorial en administration permettant aux collectivités territoriales rurales de bénéficier de compétences de jeunes diplômés (de 18 à 30 ans, minimum bac + 2) le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets, mesure de l'Agenda rural et de France relance porté par l'agence nationale de la cohésion des territoires pour le compte de l'Etat,*

*Considérant le cofinancement du poste de VTA par l'Etat via une subvention forfaitaire de 15 000 €,*

*Considérant le dispositif mis en œuvre en interne pour intégrer le titulaire du poste de VTA, son tutorat et sa formation complémentaire de terrain, ainsi que les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de ses fonctions,*

*Vu la fiche de poste de conducteur de chantier (Project management) en charge de la préparation, du suivi des travaux et de la mise en service d'équipements et notamment :*

- La construction d'un site périscolaire à Durrenbach,
  - La construction d'un site périscolaire à Hegeney,
  - La construction d'un site périscolaire à Woerth (sous maîtrise d'ouvrage de la commune),
  - La construction d'un site périscolaire à Merkwiller,
  - Le développement de la halte-garderie de Morsbronn-les-Bains en multi accueil,
  - La réhabilitation du hall sud du site économique nord de Woerth,
  - La réhabilitation de l'ensemble immobilier hors hall sud du site économique nord de Woerth,
- L'ensemble des ces projets étant engagés actuellement ou au plus tard pour l'été 2021,*

*Le poste de VTA venant assurer le montage et suivi des projets en appui avec les chefs de projets et agents référents, sous l'autorité des élus référents,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> vice-président M. Damien WEISS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,*

*Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :**

- **De renforcer le pôle développement pour le suivi des différents chantiers engagés et à venir par la mise en place d'un Volontariat Territorial en Administration (VTA) conducteur de chantier dans le cadre du dispositif national des VTA,**

- De candidater au dispositif de VTA auprès de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et de proposer un poste de conducteur de chantier (Project management) en charge de la préparation, du suivi des travaux et de la mise en service d'équipements, et de valider la fiche de poste correspondante,
- De créer en conséquence un poste d'agent non permanent à temps plein recruté sur un contrat de mission, sur une durée de 18 mois et de catégorie A, et dont la résidence administrative sera fixée à Durrenbach, au siège de la communauté de communes,
- De fixer ses principales missions comme suit :
  - Suivi administratif des chantiers (permis de construire, ouverture de chantier, ...)
  - Interface avec les acteurs du projet : relation avec les intervenants du projet et les élus, respect des marchés publics, avancement des chantiers...
  - Suivi financier : validation des demandes de paiement, mise à jour du bilan financier, assistance aux demandes de subvention...
  - Suivi opérationnel : respect du planning, suivi des interventions, réception des ouvrages...
- De demander au président de procéder au recrutement de ce futur agent intercommunal,
- De fixer la rémunération de cet agent selon la grille indiciaire d'ingénieur territorial, en tenant compte de la qualification détenue et de l'expérience de l'agent qui sera retenu,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 02/06/2021

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,  
Roger ISEL